



Geska
assurances & conseils
cabinet en assurance de dommages

Madame, Monsieur,

Dans le cas d'une entreprise qui choisit d'être une agence en assurance des particuliers et un courtier en assurance des entreprises, les représentants doivent choisir d'utiliser le titre approprié du département dans lequel ils choisissent d'exercer leurs activités. J'aimerais savoir si ce choix est permanent ou si le représentant conserve ces droit d'exercer dans les 2 disciplines dans le futur, par exemple s'il change d'employeur et que le nouvel employeur est un cabinet en assurance des dommages ?

Dans un deuxième temps, il me semble que nous protégerions mieux le public en mettant l'emphase sur les protections offertes que sur les titres professionnels.

Plusieurs représentants n'offrent pas toutes les protections dont leurs clients ont besoin, soit par manque de connaissance du produit, soit par indisponibilité de la protection chez l'assureur. Pourtant, les assurés devraient être en mesure de savoir que certaines protections dont ils ont besoin peuvent être disponible par l'entremise d'autres fournisseurs.

Vous trouverez dans l'autre document joint un exemple de formulaire de divulgation que tous les représentants, agents ou courtier, devraient donner à chacun des clients.

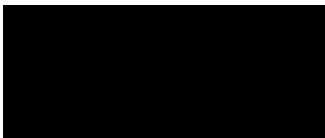
Ce formulaire, qui devrait être standard pour toute l'industrie, permettrait à l'assuré de savoir les liens d'affaires, le nombre de soumission qu'il recevra en comparaison du nombre d'assureur représenté et comparer réellement les différences d'offre de service sur ce qui compte vraiment, soit les protections.

Je crois également qu'un tel formulaire permettrait à l'assuré d'être mieux informé des différents produits disponibles et ainsi l'aider à faire des choix éclairés quant aux protections qu'il souhaite avoir. Combien de fois nous pouvons entendre, si j'avais su que ça existait je l'aurais pris?

Une meilleure protection du public passe par une meilleure divulgation globale de la part de l'industrie et se doit de parler des protections.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et demeure disponible si vous souhaitez obtenir plus de détails.

Salutations,



Gérald Charest, MBA, C.d'A.Ass.
Président
Courtier en assurance de dommages